Rapport sur l'état des communications dans les zones impactées par les ouragans Ida et Nicholas aux États-Unis

18 septembre 2021

Ce qui suit est un rapport sur l'état des services de communication dans les zones géographiques impactées les ouragans Ida et Nicholas le 18 septembre à 11:00 ET aux États-Unis. Ce rapport intègre les données de panne de réseau fournies par les opérateurs de télécommunications au Système de déclarations en lien avec des désastres (DIRS) de la Commission Fédérale des Communications (FCC). Veuillez noter que la situation opérationnelle des services de communication lors d'un désastre peut évoluer rapidement ; ce rapport présente donc un aperçu de la situation à un moment précis. Ce rapport résume également certaines mesures réglementaires prises par la FCC pour aider les zones touchées par les ouragans Ida et Nicholas.

Les comtés indiqués ci-dessous se trouvent dans la zone géographique faisant actuellement partie de la DIRS (« zone de désastre ») concernée par le rapport d'aujourd'hui.

Louisiane: Jefferson, Lafourche, Livingston, Plaquemines, St. Bernard, St. Charles, St. Helena, St. James, St. John the Baptist, St. Mary, Tangipahoa, Terrebonne.

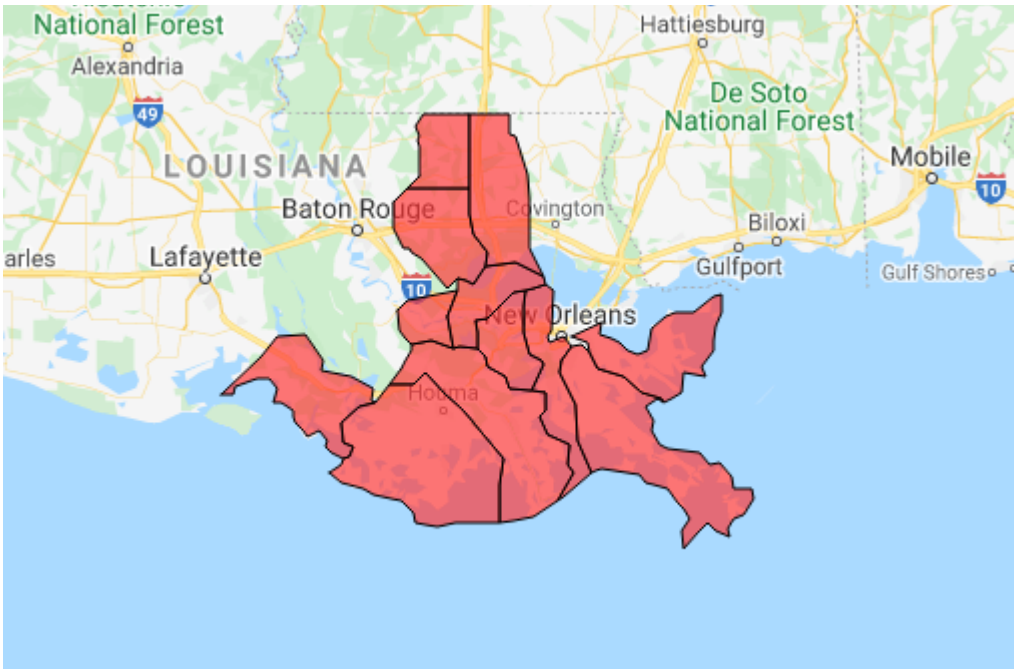

Services du 911

Le Bureau de la Sécurité Intérieure et Publique (PSHSB) est mis au courant de la situation de chaque Centre de réception des appels d'urgence (PSAP) par l'intermédiaire des déclarations des fournisseurs de services 911 dans le DIRS, rapportées au Centre de Soutien de la Sécurité Publique du FCC, en coordination avec les administrateurs du 911 dans les états et, si nécessaire, en contact direct avec les PSAP individuels.

Louisiane: Aucun PSAP n'est signalé comme étant touché.

Services sans fil

La section suivante décrit l'état des services de communications sans fil et leur restauration dans la zone sinistrée actuelle. Le graphique ci-dessous montre leur évolution :

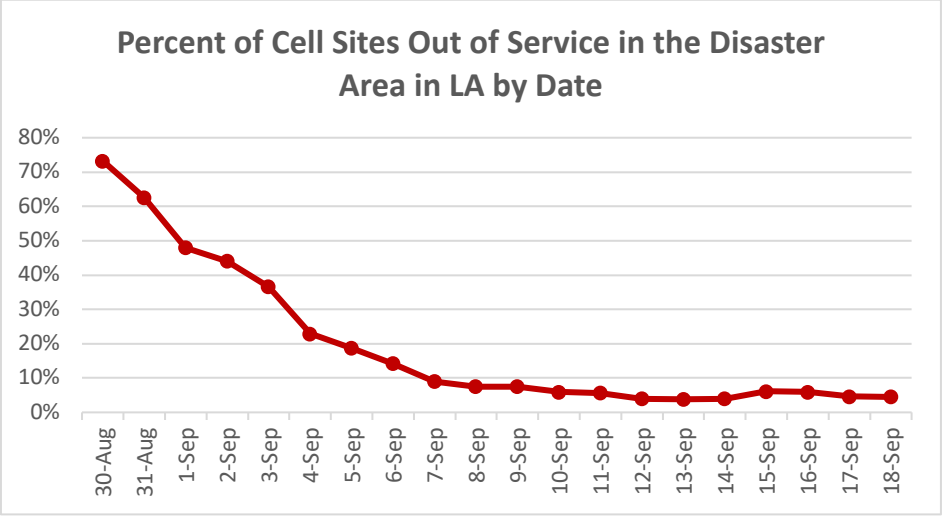

Le graphique ci-dessous montre leur évolution par cause dans la zone sinistrée actuelle :

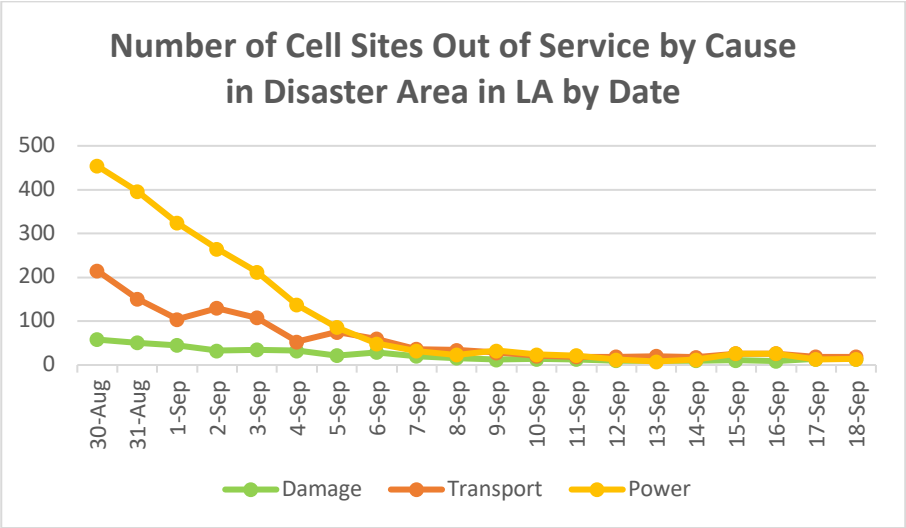

La situation actuelle des services de communication sans fil par paroisse est telle qu'indiquée sur le graphique et la carte ci-dessous.

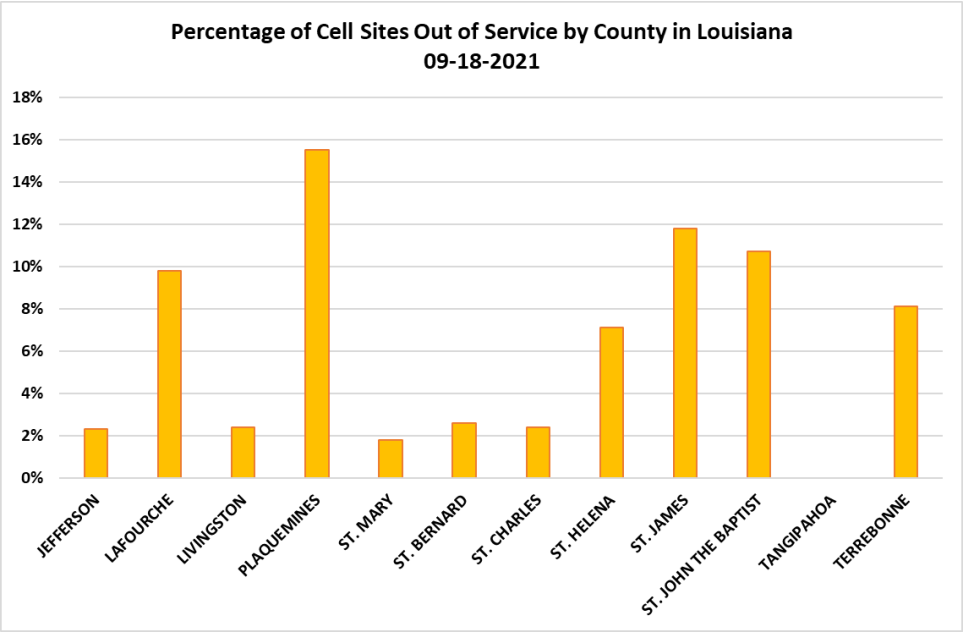

Pourcentage de stations de base hors service par comté ou paroisse

9/18/2021 11:14:47 AM

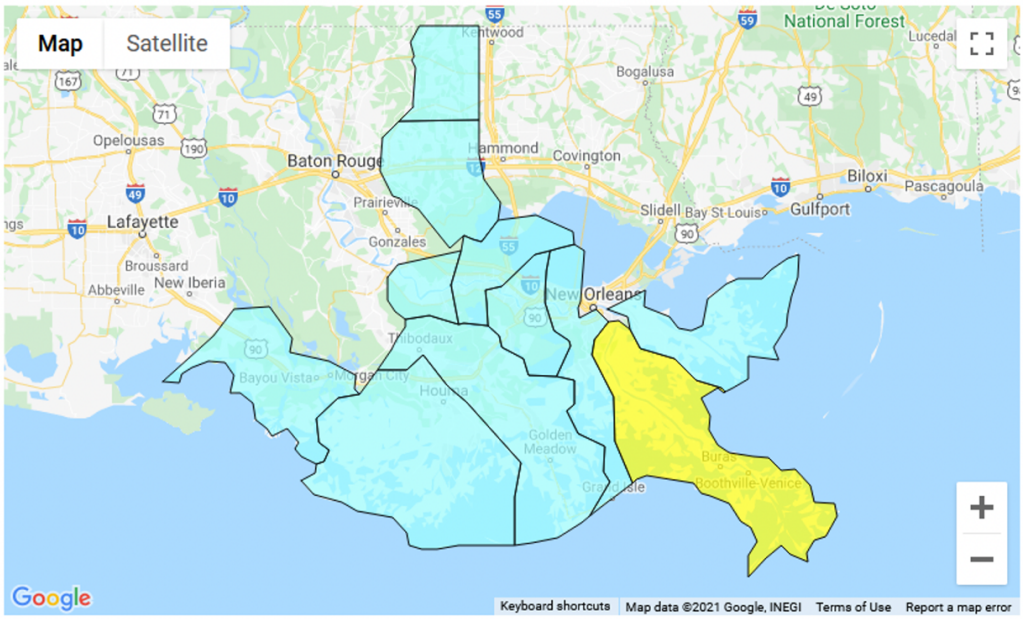

1 - 15 16 - 30 31 - 45 46 - 60 61 - 100

Le tableau suivant fournit la liste des stations de base hors service par paroisse. On compte 4.5% (contre 4.6% hier) de stations de base hors service dans la Louisiane zone impactée. Ces informations ont été fournies par les signataires de l'Accord-cadre de coopération sur la résilience du réseau sans fil.

Louisiane

États	Paroisses affectées	Stations de base desservies	Stations de base hors service	Pourcentage de stations de base hors service	Stations de base hors service à la suite de dégâts	Stations de base hors service à cause du transport[1]	Stations de base hors service à cause de l'alimentation électrique
LA	JEFFERSON	301	7	2.3%	1	3	4
LA	LAFOURCHE	82	8	9.8%	1	4	4
LA	LIVINGSTON	125	3	2.4%	0	1	1
LA	PLAQUEMINES	58	9	15.5%	4	4	1
LA	ST. MARY	56	1	1.8%	0	1	0
LA	ST. BERNARD	39	1	2.6%	1	0	0
LA	ST. CHARLES	42	1	2.4%	1	0	0
LA	ST. HELENA	14	1	7.1%	0	0	1
LA	ST. JAMES	34	4	11.8%	3	1	1
LA	ST. JOHN THE BAPTIST	28	3	10.7%	1	2	0
LA	TANGIPAHOA	130	0	0.0%	0	0	0
LA	TERREBONNE	86	7	8.1%	2	3	2
TOTAL		**995**	**45**	**4.5%**	**14**	**19**	**14**

Le nombre de pannes de stations de base dans une zone spécifique ne correspond pas nécessairement à la disponibilité des services sans fil pour les consommateurs dans cette zone. *Veuillez consulter* « *Improving the Resiliency of Mobile Wireless Communications Networks* » Order, 31 FCC Rcd 13745, para. 10 (2016) (Améliorer la résilience des réseaux de communication sans fil mobiles) (reconnaissant la difficulté à dépeindre de façon précise la situation des services d'un fournisseur sans fil dans les situations d'urgences). Les réseaux sans fil sont fréquemment constitués de plusieurs stations de base redondantes fournissant une capacité maximale et une continuité de service même lorsqu'une station individuelle ne fonctionne pas. De plus, les fournisseurs sans fil utilisent fréquemment des installations temporaires, telles que des stations mobiles, une puissance électrique accrue sur les sites opérationnels, des accords d'itinérance ou mettent des mesures en place afin de maintenir le service pour les consommateurs touchés en cas d'urgences ou d'autres événements provoquant la panne des stations de base.

[1] Ce sont les stations de base hors service du fait de problèmes liés aux réseaux (généralement filaires) routant le trafic des communications vers et à partir des stations de base.

Installations par câble et fil (combinés)

Les entreprises de services par fil et câble ont rapporté 78,137 abonnés privés de service par état dans la Louisiane zone de désastre ; cela peut inclure les téléphones, télévisions et/ou services internet hors service :

Télé- et radiodiffusion :

Statut des chaînes de télévision :

- 4 chaînes de TV ont rapporté un service opérationnel (WGNO, WLAE-TV, WNOL-TV, WVUE-DT).
- Aucune chaîne de TV a déclaré être hors service.

Statut des chaînes de radio FM :

- 7 chaînes de radio FM ont rapporté un service opérationnel (KKND, KLXH, KMEZ, KSLU, WEMX, WRQQ, W208FC)
- Une chaîne de radio FM ont déclaré être hors service (WNKV).

Statut des chaînes de radio AM :

- Deux chaînes de radio AM ont rapporté un service opérationnel (WQNO, WSHO).
- Aucune chaîne de radio AM a déclaré être hors service.

Autorisation temporaire spéciale (STA)/Dérogations/Prolongations

La Commission Fédérale des Communications (FCC) peut accorder une autorisation temporaire spéciale (STA) pour permettre le fonctionnement de certaines installations de radio transmission en cas d'urgences ou d'autres situations urgentes.

Durant l'ouragan Ida, 7 STA ont été accordées le 18 septembre à 11h00 : une STA verbale au Mutual Aid Box Alarm System, une STA pour la station KVDU, deux STAs à ERA Helicopters LLC, une STA pour la station K274DE - Coastal Broadcasting of Larose, Inc, et deux STAs à Verizon.

La FCC a accordé les dérogations suivantes :

- Une demande d'urgence de l'ARRL pour une dérogation temporaire afin de permettre des transmissions de données à un taux de symbole plus élevé pour le trafic de l'ouragan Ida.
- Une dérogation temporaire pour permettre aux opérateurs dans les zones touchées une plus grande flexibilité dans la portabilité des numéros, afin d'aider à rétablir plus rapidement le service aux clients touchés.

- Une dérogation pour prolonger la date limite du formulaire 477 et la date limite du paiement initial et de la nouvelle soumission de l'application A110.
- Une dégoration des règles de vieillissement des numéros afin de permettre aux fournisseurs de conserver les numéros déconnectés pendant plus de 90 jours pour les clients qui souhaitent rester déconnectés du réseau puis se reconnecter une fois le rétablissement terminé.

Le 3 septembre, la FCC a pris aujourd'hui une série de mesures pour prolonger les délais et déroger aux règles afin d'aider les consommateurs, les titulaires de licence et les fournisseurs de communications en Louisiane et au Mississippi touchés par l'ouragan Ida, comme suit :

- Une dégoration de certaines règles et délais pour les programmes E-Rate, Rural Health Care, Lifeline, High Cost, Emergency Connectivity Fund et Emergency Broadband Benefit.
- Publication d'un avis public fixant au 1er octobre 2021 la nouvelle date limite de soumission des données du formulaire 477 au 30 juin 2021 pour les déclarants concernés en Louisiane et au Mississippi. Pour tous les autres déposants, la date limite est le 15 septembre 2021.
- Prolongé jusqu'au 1er octobre 2021, certaines dates limites qui interviendraient entre le 29 août 2021 et le 30 septembre 2021. Cela comprend les dates limites de construction et les dates limites de dépôt pour certaines modifications de permis, renouvellements de permis et avis de construction.